



UNION FEDERALE Cgt DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÉL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 31 mars 2023

LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR DE LA DIR – EST

M. le Directeur,

Lors du Comité Social Administration (CSA) prévu le 9 mars dernier, les élu-es CGT ont refusé de siéger dans cette instance pour divers motifs qui ont fait l'objet d'une déclaration syndicale (motifs dont certains sont de votre responsabilité).

A ce jour, (et moins d' 1 semaine avant la date du CSA re-convoqué) **notre organisation syndicale n'a reçu aucune réponse de votre part, ni même l'expression d'une fin de non-recevoir sur des sujets locaux aussi importants** que :

- Les priorités lors des mutations des chefs d'équipes,
- Les conditions de la mise en place du nouveau CLAS à la DIRE,
- La révision du Plan d'Exécution de la Patrouille (PEP) du CEI de St Nabord
- Le Règlement Intérieur du CSA et de la Formation Spécialisée en matière d'Hygiène Sécurité (FSMHSCT)

Par ailleurs, vous savez que la semaine prochaine les stationnements à proximité du siège seront dorénavant payants. A notre connaissance aucune mesure n'a été présentée aux syndicats sur la manière dont l'administration réglera ou pas(*) le problème du **stationnement ponctuel des véhicules** se rendant au siège : réunions des instances, formations pour les agents du périmètre de la métropole, consultation du médecin de prévention, dépôt de véhicule personnel pour se rendre plusieurs jours en mission, stationnement des personnels qui n'ont pas d'accès aux transports en commun efficaces entre domicile et travail...

Alors que l'administration s'apprête à financer sur ses deniers les bus pour la sortie annuelle prévue le 27 juin à Rouge Gazon (devis de 12 800 euros réceptionné par la présidente du CLAS)

NDLR : alors que ce jour là tous les véhicules de service restent stationnés au CEI...

Les personnels du siège s'interrogent sur la prise en charge de **ces frais nouveaux et ponctuels** liés au stationnement de leur véhicule personnel (en phases présentiel) ou du véhicule dont ils ont la responsabilité (stagiaires du périmètre métropolitain).

Voir sur la mise en place d'un dispositif de participation à ces frais ponctuels et facilement justifiables par exemple avec la simple remise d'un ticket de stationnement à l'administration alors que depuis 15 ans l'État a fait l'économie de cette charge financière au niveau du site de Nancy.

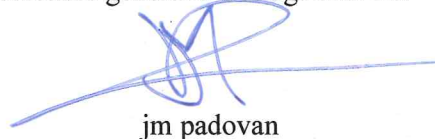
Par conséquent, suite à votre attitude - **que la CGT se permet de qualifier de méprisante envers les agents** - sur l'absence de suites données à la déclaration CGT du 9 mars.

Les élu-es CGT au CSA se réservent la possibilité de ne pas participer au CSA du 6 avril prochain. Dans ce cas, c'est donc sans pluralité syndicale que vous tiendrez ce premier CSA comme une simple réunion bilatérale.

Dans l'attente de vous lire à propos de tous les sujets évoqués ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général l' UF Cgt DIR-Est

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

jm padovan

() Le stationnement au siège est un sujet que l'administration a mis sous le tapis depuis 2007. En choisissant ce site parmi d'autres sur l'agglomération nancéienne l'administration savait qu'un jour ou l'autre la ville de Nancy n'aurait d'autre solution que de généraliser le stationnement payant dans cette zone prévue à terme comme résidentielle.*

L'administration a fait l'autruche en se satisfaisant du seul parking du sous-sol (limité et réservé au pool-véhicules) et de places de stationnement pré-payées au parking privé voisin (parking qui n'accepte toujours pas les véhicules DIRE équipés de dispositifs d'alerte faute de gabarit suffisant).